



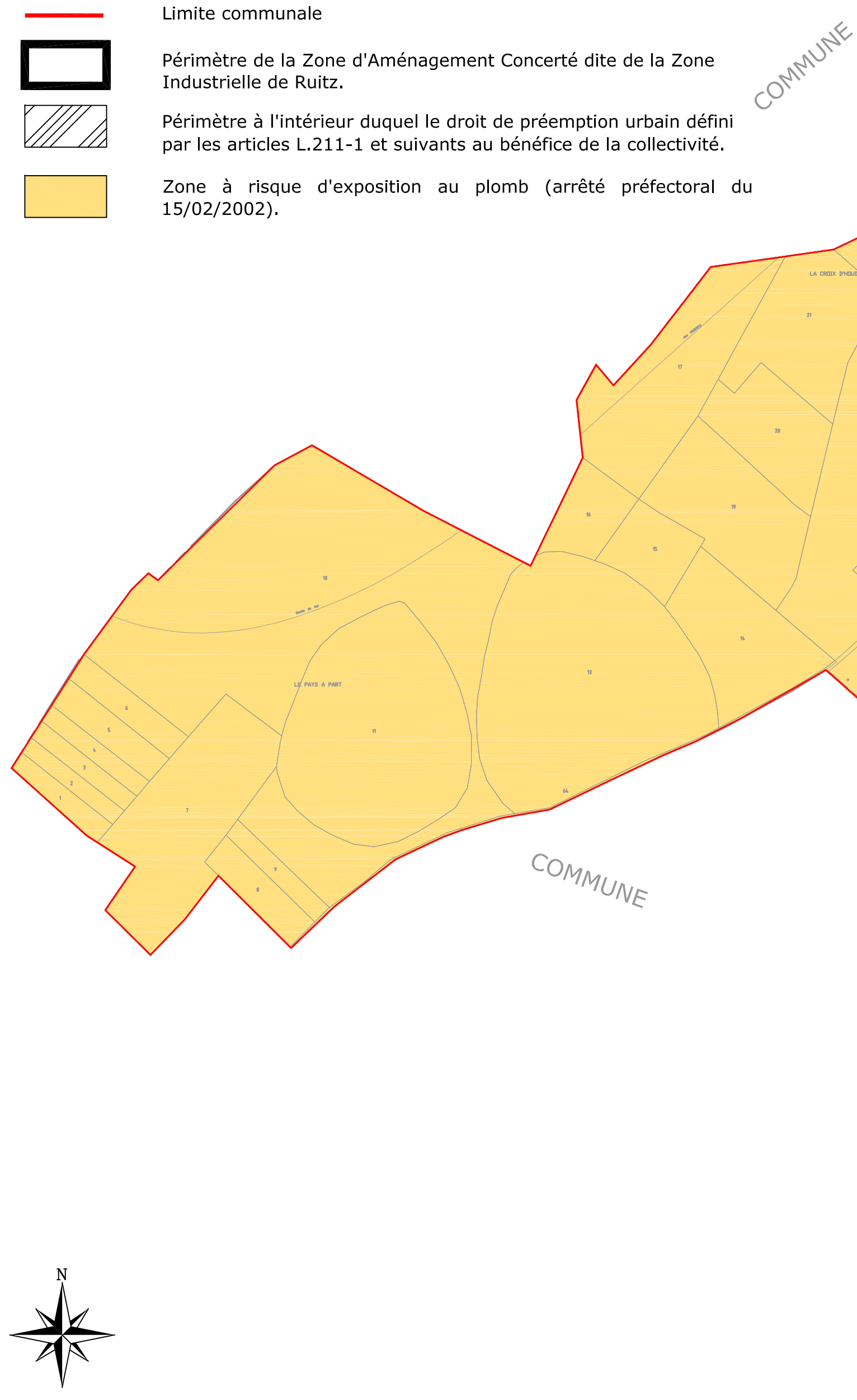
Echelle : 1/5000è

Révision du PLU prescrite le ..30/06/2005...

Projet du PLU arrêté le ...07/02/2008.....

Enquête publique du 24/11/2008 au 02/01/2009

PLU approuvé le.....26/03/2009.....



- Limite communale
- ▬ Périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté dite de la Zone Industrielle de Ruitz.
- ▨ Périmètre à l'intérieur duquel le droit de préemption urbain défini par les articles L.211-1 et suivants au bénéfice de la collectivité.
- Zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 15/02/2002).

NOTE SUR LES ZONES D'EXPOSITION AU PLOMB

Depuis l'arrêté préfectoral du 15 février 2002, l'ensemble du département du Pas-de-Calais est classé en zone à risque d'exposition au plomb.

L'origine de cet arrêté provient du fait que le plomb est toxique et dangereux pour la santé publique et notamment pour celle des jeunes enfants, que l'emploi de peintures ou de revêtements contenant du plomb a été largement utilisé dans le bâtiment jusqu'en 1948, et que dès lors tout immeuble construit avant 1948 est considéré comme présentant un risque potentiel d'exposition au plomb pour les occupants et ce nonobstant la réalisation de travaux par leur propriétaire postérieurement à cette date.

Par conséquent, un état des risques d'accessibilité au plomb respectant certaines règles de forme, doit être annexé à toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, à tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un immeuble affecté en tout ou partie à l'habitation, construit avant le 1er janvier 1948 et situé dans le département du Pas-de-Calais.